

LES BRISE-VENT DE LA MITIS

6993313

DURÉE DU PROJET PRIME-VERT PAAR DU MAPAQ
(MODIFIÉ, DATE DE FIN INITIALEMENT 31 MARS 2023) :

2020.08.15 / 2023.03.31

RAPPORT FINAL

Réalisé par :
Marie-Claude Hamel, ÉCO Mitis

18 juillet 2023

Les résultats, opinions et recommandations exprimés dans ce rapport émanent de l'auteur ou des auteurs et n'engagent aucunement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

TITRE DU PROJET : LES BRISE-VENT DE LA MITIS

NUMÉRO DU PROJET : 6993313

RÉSUMÉ DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT

Ce projet-pilote, d'une durée de près de quatre ans, visait à implanter 16 km de haies brise-vent afin de protéger les routes, augmenter les rendements en agriculture et favoriser la biodiversité. La complémentarité des brise-vent avec les cultures agricoles est au centre des préoccupations de l'équipe du projet. L'organisme sans but lucratif Éco Mitis coordonne ce projet avec la collaboration de: la MRC de La Mitis, les municipalités, les entreprises agricoles, les firmes en agronomie JMP Consultants, Terre-Eau et Écosphère, le centre collégial de transfert de technologie Biopterre, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, le syndicat de l'UPA de La Mitis, le Groupement forestier Métis-Neigette, Élyme conseils, le ministère des Transports et Mobilité durable et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Un inventaire des secteurs problématiques de poudrière hivernale a déjà été réalisé par Éco Mitis avec les responsables des travaux publics des 16 municipalités de La Mitis en 2019. Ce travail sert de base pour prioriser les secteurs où les haies seront implantées. Les entreprises agricoles participantes recevront une rétribution pour les biens et services environnementaux liés aux aménagements dans les secteurs ciblés par l'inventaire.

L'équipe du projet bénéficie de l'expertise de M. André Vézina de Biopterre qui œuvre depuis près de 40 ans en agroforesterie. Il accompagnera les conseillers en agroenvironnement dans la conception des haies brise-vent.

Depuis le mois d'août 2020, Marie-Claude Hamel, coordinatrice du projet, orchestre les différentes actions à accomplir afin de mettre en place toutes les bases de ce projet avec l'ensemble des partenaires. Maintenant que les protocoles visant à la réalisation des brise-vent sont prêts, le travail à effectuer est de collaborer avec des municipalités, le MTQ et des entreprises agricoles pour implanter et entretenir des haies brise-vent sur le territoire mitissien.

Bien que plusieurs contacts ont été faits, des rencontres avec des directions générales de municipalités et des élus, le nerf du projet est de convaincre les entreprises à participer et de trouver le financement municipal pour défrayer la portion non-subventionnée de la réalisation des haies: implantation, entretien et rétribution. Étant donné le contexte socio-économique de La Mitis, le sous-financement des municipalités, il s'avère un défi de taille de convaincre certaines municipalités de participer. Des recherches pour du financement public ou privé ont été faites afin d'aider les municipalités à financer la portion non-subventionnée des haies. Il est difficile de trouver du financement pour la rétribution aux entreprises agricoles. C'est plutôt perçu comme une dépense non admissible aux subventions que nous avons repérées. Le financement de l'entretien sur 40 ans est difficile aussi à trouver avant que les

haies aient besoin d'entretien. Cela veut dire que nous devons attendre pour trouver du financement pour l'entretien que le projet soit plus avancé. Les municipalités ont donc à prévoir des fonds pour l'entretien sur 40 ans et à espérer que nous trouverons des subventions pour l'entretien dans le futur sans avoir de garantie, de même que pour les coûts de rétribution. Le contexte d'urgences climatiques et la volonté des secteurs agricole et municipal d'axer sur le développement durable sera propice dans les années à venir pour trouver le financement public adéquat (des différents paliers de gouvernement) pour ce projet écoresponsable.

Le comité aviseur des brise-vent a aussi regardé de plus près la possibilité de créer un fonds régional dédié à la plantation, que nous nommons actuellement «Bourse carbone BSL». Nous avons rencontré virtuellement Jean Nollet de Coop Carbone à Québec pour planifier une étude de faisabilité d'une bourse carbone qui aiderait à financer notre projet et d'autres projets bas laurentiens. M. Nollet a préparé un devis, mais nous avons décidé de ne pas aller plus loin pour l'instant dans ce sous-projet de financement des haies. Nous gardons les portes ouvertes si de nouvelles possibilités de crédit carbone régional peuvent être utilisées dans le cadre des brise-vent. Au printemps 2023, nous avons calculé la valeur carbone de notre projet et sommes venus à un tarif de 34,31\$ la tonne. Suite à quelques demandes isolées de la part d'organismes régionaux, nous avons vendu pour 900\$ de compensation carbone qui servira à financer la partie non-subventionnée de la première haie du projet en route municipale en 2023 ou 2024. Des démarches plus exhaustives en marketing pour offrir de la compensation carbone aux organisations ou aux individus pourront être faites une fois que des haies seront implantées afin d'avoir un modèle tangible de haie à promouvoir.

Des circonstances ont fait en sorte que la responsable du projet, M.C. Hamel, a recommandé de revoir l'échéancier de plantation des haies prévues initialement dans le cadre de ce projet PARR du MAPAQ. La pandémie, les élections municipales, l'allongement de la période de consultation pour préparer le système de mise en œuvre des brise-vent constituent les principaux motifs.

L'objectif du projet initial était de réaliser 16 km de haies dans La Mitis d'ici avril 2023. Bien que nous prévoyons toujours de concevoir des plans d'aménagement de haies bris-vent d'une longueur totale de 16 km d'une ou deux rangées, nous préconisons de faire une première année de plantation estimée maximum à 5 km afin de s'assurer que ces haies soient bien planifiées et implantées. 10 km par année pourraient être implantés ensuite si nous trouvons suffisamment d'alliances entre des municipalités ou le MTQ et des entreprises agricoles dans les secteurs ciblés par l'inventaire.

Ce sont les conseillers en agronomie des firmes participantes au projet qui effectuent l'ensemble des démarches auprès des producteurs agricoles. Trois plans d'aménagement de haies dans 2 municipalités ont été préparé par JMP Consultants et 3 nouveaux plans sont en cours de rédaction pour une troisième municipalité et le Ministère des Transports.

À l'été 2022, nous avons décidé de suspendre les nouveaux contacts d'entreprises agricoles pour réviser à la hausse la rétribution en consultant le comité aviseur en septembre et les

municipalités en cours de route surtout pour s'arrimer à la fulgurante hausse de l'inflation. Notre nouvelle rétribution définie à l'automne 2022 (750\$ l'hectare indexée à 3%) semble davantage intéresser les entreprises agricoles même si plusieurs d'entre elles craignent la perte de superficie cultivable.

Le MTQ a un grand potentiel de réalisation de haies. Une grande partie de l'inventaire des secteurs ciblés pour les haies est située sur des routes à juridiction provinciale (MTQ). Six municipalités ont décidé d'implanter des haies brise-vent et sept municipalités ont demandé au MTQ d'implanter des haies sur leurs routes provinciales.

Onze municipalités ont aussi reçu la présentation du projet des brise-vent par ÉCO Mitis en personne ou mode virtuel (seulement pendant la pandémie). Une impression positive s'est dégagée de ces rencontres. Toutes les autres municipalités de La Mitis ont été contactées par courriel ou téléphone à plus d'une reprise depuis l'automne 2021 pour les inviter à leur participer à notre projet. Des municipalités seront contactées à nouveau d'ici l'automne pour planifier leur participation au projet en 2024.

Il sera donc plus réaliste de planifier une implantation de haies brise-vent maximale: de 2 km en 2023; de 5 à 8 km en 2024 et 5 à 8 km en 2025. Ayant à travailler avec un petit groupe d'experts en haies brise-vent aidé d'André Vézina, il est préférable d'y aller minutieusement pour que l'ensemble des parties soient satisfaites du travail réalisé et pour pouvoir continuer à établir des brise-vent à long terme. Cela prend des expériences positives et des haies bien entretenues.

Nous pourrions augmenter l'effectif d'experts techniciens, de planteurs et de personnes qui entretiennent les haies avec le temps. Si nous avons de plus d'experts pour effectuer les plans; Biopterre peut être engagé pour se faire. Pour l'implantation et l'entretien, Groupement forestier Métis-Neigette Inc. peut pallier à augmenter l'effectif. Le plus difficile est de commencer le projet en rassemblant tous les partenaires. Ensuite, c'est d'améliorer le processus, de bien entretenir et faire le suivi avec les collaborateurs. Les brise-vent de La Mitis constituent le projet phare d'ÉCO Mitis - ainsi qu'un projet de forêt nourricière - alors c'est une priorité pour notre équipe de bien réaliser le projet de haies brise-vent que nous mettons en place depuis 2018 avec la communauté de notre région.

OBJECTIFS ET APERÇU DE LA MÉTHODOLOGIE

L'objectif général du projet initial vise à mettre en place les conditions gagnantes pour implanter un réseau de haies brise-vent qui serviront à la fois à améliorer la sécurité routière, la biodiversité et l'usage agricole. Concrètement, ce projet pilote vise, à terme, l'établissement d'au moins 15 km de haies à travers différentes municipalités de La Mitis.

Les objectifs spécifiques incluent les éléments suivants :

- Accroître la biodiversité et la préserver, augmenter la séquestration du carbone par la plantation d'espèces ligneuses en agissant immédiatement face à l'urgence climatique;
- Concevoir et mettre en place des brise-vent bénéfiques aux différentes formes d'agriculture présentes sur le territoire en résilience aux changements climatiques, notamment par la réduction de l'érosion éolienne et de l'évapotranspiration;
- Concevoir et mettre en place des brise-vent favorables à la protection des usagers de la route et la réduction des coûts de déneigement des routes;
- Réaliser des brise-vent adaptés aux diverses zones climatiques de La Mitis;
- Mobiliser les producteurs agricoles dont un ou des lots sont dans les secteurs inventoriés afin d'obtenir leur participation au projet;
- Concevoir et tester un modèle officiel d'entente de rétribution pour services écologiques et publiques pour les producteurs agricoles.
- Assurer la pérennité des haies par une entente officielle avec les producteurs agricoles et les municipalités concernées et par une planification judicieuse de son entretien à court, moyen et long terme;
- Partager les modèles et les expériences du projet avec le public et les intervenants régionaux, du Québec et d'ailleurs afin d'augmenter le nombre de brise-vent fonctionnels.

L'inventaire de 180 km de secteurs de poudrerie dans La Mitis a mis en lumière une problématique indéniable de sécurité routière. ÉCO Mitis, ayant comme mission de préserver et augmenter la biodiversité mitissienne, constate que la réalisation de brise-vent en terre agricole dans les secteurs problématiques est une action prioritaire pour répondre à sa mission. Pour être fonctionnelles, les haies devront être à une distance adéquate de la route afin d'assurer un impact positif marqué pour la viabilité hivernale, sans entraîner d'effet négatif tel que l'accumulation de neige sur la chaussée et la présence de plaques de glace. De plus, les aménagements doivent assurer la pérennité et l'amélioration de l'usage agricole des parcelles cultivées à proximité. En effet, les tronçons de route jugés problématiques par les municipalités et le ministère des Transports sont principalement en zone agricole dépourvue de haie ou de boisés. Ainsi, en implantant des brise-vent à proximité des routes, un gain sera aussi observé au niveau de la conservation des sols. La réalisation des différents projets de plantation de haies brise-vent devra être adaptée à chaque situation rencontrée. Aussi, la diversité des essences choisies demeure un enjeu de premier plan pour assurer la biodiversité du milieu et la pérennité des brise-vent.

ÉTAPES DE RÉALISATION

Volet 1 : Coordination du projet

Plusieurs rencontres du comité aviseur et des partenaires ont eu lieu régulièrement depuis le commencement. Ce comité réunit: Magella Roussel, producteur agricole et maire de St-Joseph-de-Lepage, Noémi Côté, JMP Consultants, André Vézina, Biopterre, Mylène Gagnon, fédération de l'UPA, Jonathan Ferté, MRC de La Mitis, des représentants du ministère du Transport, Louis Brunet, administrateur d'ÉCO Mitis et ingénieur chez

Groupement forestier Métis-Neigette, Marie-Andrée Audet du MAPAQ et la coordinatrice du projet.

Marie-Claude Hamel, coordinatrice, a rencontré ou eu des appels téléphoniques les directions générales et les maires des huit municipalités. La plupart des municipalités ont signifié leur intérêt à participer au projet, mais ont constaté une difficulté à financer leur part à court terme. C'est l'une des raisons qui font en sorte que la coordinatrice du projet fait des démarches de financement pour aider les municipalités à financer la partie non-subsventionnée par le MAPAQ pour les haies brise-vent, notamment la rétribution aux producteurs agricoles.

Volet 2 - Standardisation des modèles d'aménagement pour la poudrerie et la biodiversité

2.1 Modèle de rétribution et protocole d'entente

Le mode de rétribution aux producteurs agricoles pour biens et services écologiques et publics rendus est maintenant déterminé. L'entente légale entre propriétaire et municipalité est finalisée. Pour arriver à un mode de rétribution équitable et adéquat, André Vézina et l'équipe de Biopterre ont effectué des recherches sur ce sujet et M. Vézina a fait des propositions au Ceux-ci, avec André Vézina, sont arrivés à un consensus sur le mode de rétribution en consultant les partenaires et qui est fixé pour la globalité du projet. Le moyen de financement de la rétribution aux producteurs est aussi décidé par ce comité avec les partenaires du projet.

2.2 Mentorat, accompagnement et partage d'expertise des conseillers

Monsieur Vézina accompagne les conseillers en agroenvironnement afin de s'assurer que les modèles de haies proposés répondent bien aux 3 principaux objectifs du projet : protection des routes, amélioration de la biodiversité et amélioration de l'usage agricole.

2 demi-journées d'échanges théoriques et pratiques ont été organisées en mode virtuel par Monsieur Vézina afin d'assurer l'homogénéité des pratiques et d'améliorer la connaissances des conseillers. Dans le contexte de la pandémie et parce que les personnes du comité habitent différentes MRC, le mode virtuel des rencontres est privilégié. Des visites terrains ont cependant eu lieu en mai 2021 dans La Mitis avec M. Vézina, Noémi Côté de JMP Consultants et M.C. Hamel sur les trois terrains qui ont fait l'objet de plans d'aménagement de haies. Par ailleurs, une banque d'heures est également disponible pour les conseillers afin de faire valider certaines informations par M. Vézina lors de la réalisation des plans et des brise-vent. Ce mentorat avec les clubs permet d'améliorer les modèles théoriques des haies et de les adapter à la réalité terrain. Ces modèles de haie, bien que basées sur des modèles de brise-vent québécois probants, seront peaufinés au fil des ans par l'équipe du projet des brise-vent de La Mitis.

Les modèles de haies proposés au départ étaient essentiellement de 30 à 45 mètres de distance de la route à l'intérieur du champ. Cela a rebuté une majorité d'entreprises agricoles

approchées. Selon le fetch (obstacle naturel en amont du champs: boisée ou autre) environnant, la haie sera proposé d'être implantée en bord de champ pour accommoder les entreprises. Il se peut que pour parvenir à rendre la haie efficace, d'autres haies soient plantées perpendiculairement en limite de lot ou de chemin agricole.

L'entretien futur des haies a aussi été déterminé en début de projet par le comité aviseur et les partenaires avec l'aide-conseil de monsieur Vézina. L'importance de l'entretien des haies, la taille d'arbres et le remplacement d'arbres le cas échéant, rendra d'autant plus efficaces les haies et contribuera fortement à la pérennité du projet. L'entretien sera accompli principalement par les firmes en agronomie qui ont préparé les plans ou par le Groupement forestier Métis-Neigette. Si l'entreprise agricole veut participer à l'entretien, cela pourra être aussi possible. L'entreprise sera tenue informée du calendrier d'entretien et sera aviser à l'avance des visites d'entretien.

Volet 3 - Priorisation et démarchage

Les conseillers en agroenvironnement collaborent avec la chargée de projet, les municipalités et le ministère des Transports pour cibler les entreprises agricoles les plus propices à prendre part au projet pilote. Ces conseillers exécutent le démarchage auprès des producteurs agricoles. La chargée de projet M.C. Hamel rencontre les équipes municipales et les partenaires pour l'avancement du projet.

Les conseillers en agroenvironnement expliquent le projet aux producteurs agricoles avec le cahier de présentation des Brise-Vent de La Mitis à titre de référence. Les entreprises agricoles sont consultées pour la sélection des végétaux et du patron de plantation, tout en considérant les objectifs de contrôle de la neige et de biodiversité.

Les membres du comité aviseur se sont réunis une douzaine de fois depuis le début du projet afin de veiller à ce que le projet suive les orientations de départ et préparer les protocoles et modèles de haies brise-vent en s'arrimant aux réalités terrain.

Nous visons la participation d'environ 30 entreprises pour réaliser 16 km de haies dans un maximum de municipalités. Nous estimons à environ 55 entreprises que les clubs rencontreront afin d'obtenir l'adhésion de 30 d'entre elles à notre projet.

Grâce au financement de ce projet, les conseillers en agroenvironnement vont pouvoir préparer des plans pour l'ensemble des entreprises qui adhèrent au projet. Ces plans pourront être révisés par Biopterre puis compilés pour être présentés aux municipalités concernées. Avec l'accord des municipalités, des propriétaires et des clubs conseils, l'ensemble des projets pourra être planifié dans un échéancier réaliste.

Volet 4 et 5 : implantations et entretien des haies

Finalement, nous visons la réalisation des premiers km de brise-vent en 2023. Les plans et devis finaux ainsi que l'aménagement et l'entretien des haies ne seront pas financés par le

présent PARR. Elles feront l'objet de demandes de financement complémentaires au programme prime vert Volet 1 et à la Fondation de la faune du Québec.

Promotion du projet

Voici des exemples d'activités auxquelles à participé ou participera ÉCO Mitis pour promouvoir le projet:

- Présentation publique du projet lors de divers événements régionaux d'organismes publics et privés: colloque environnemental, rencontre intersectorielle de développement régional (dans La Mitis et au BSL)
- 5@7 écologique avec la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis, AGA d'ÉCO Mitis, rencontres de l'UPA, etc.
- Capsules web produites par l'équipe de TV Mitis diffusées à la télévision communautaire et sur leur site Internet.
- Communiqué de presse sur l'avancement du projet.
- ÉCO Mitis partagera l'évolution du projet sur sa page FB et son site Internet.
- D'autres actions seront prises pour faire rayonner le projet et créer un effet d'entraînement, de cohésion sociale avec les producteurs agricoles pour qu'ils adhèrent avec fierté et avec le sentiment de faire une très bonne action avec le projet de brise-vent.

Ce projet écologique vise à valoriser l'agriculture et favoriser sa viabilité à long terme avec les changements climatiques.

Rédaction des rapports d'étape et final.

À la fin de chaque année financière, un rapport d'étape a été produit.

Ce rapport présente le bilan des démarches réalisées.

Ce rapport final clôture le projet.

LOCALISATION DES PROJETS: se référer aux cartes municipales de La Mitis de l'inventaire en annexe.

CLIENTÈLE CIBLÉE

- Entreprises agricoles de La Mitis, municipalités de La Mitis, Ministère des Transports, Fédération et syndicat local de l'UPA, firmes en agroenvironnement.

RÉSULTATS SIGNIFICATIFS OBTENUS

Nous avons mis en place tous les documents et protocoles essentiels à la mise en œuvre du projet collectif de brise-vent: protocole d'entente entre propriétaire et municipalités, modèle de rétribution, modèles de plans de haies, budget global sur 40 ans, cahier de présentation des brise-vent, etc. Plusieurs municipalités ont donné leur accord pour amorcer le démarchage avec les entreprises et préparer des plans de haies. Des entreprises ont également accepté de participer et le MTQ se prépare aussi à réaliser des haies avec ÉCO Mitis.

Les principales retombées visées par le projet sont l'amélioration de la sécurité routière pour les automobilistes circulant sur les routes situées à proximité des aménagements réalisés ainsi que la diminution des pertes de sol lors de forts vents dans les champs adjacents des plantations.

Il est aussi reconnu qu'une haie brise-vent installée en bordure d'une route ou d'un bâtiment pourra générer des économies substantielles de déneigement, de chauffage et de climatisation.

L'apport d'une diversité d'espèces végétales dans les plantations constitue aussi un gain environnemental, une amélioration de la biodiversité floristique et faunique.

Souvent, pour qu'un aménagement de haie brise-vent soit pleinement efficace, il importe qu'il couvre une superficie suffisante et soit bien intégré dans le paysage global. Pour remplir les objectifs visés par le projet, il est donc important qu'un nombre suffisant de producteurs agricoles participent au projet, en particulier le long d'un même lien routier problématique. La portée collective de ce projet est donc essentielle pour assurer les résultats escomptés. La présence d'un organisme dédié à la coordination de ce projet de plantations de haies brise-vent à grande échelle est certainement un élément clé du succès, dans un contexte où de nombreux organismes doivent être sollicités et les actions proposées concertées.

Finalement, ce projet est monté comme un projet pilote. Il inclut la concertation et l'implication d'un grand nombre de partenaires: entreprises agricoles, municipalités, UPA, MTQ, firmes en agronomie. L'expérience acquise lors de ce projet permettra de favoriser son exportation dans d'autres territoires. L'ensemble du processus de gestion de projet pourra être réutilisé pour compléter les haies dans La Mitis, d'autres MRC au Bas-Saint-Laurent et ailleurs au Québec.

ÉLÉMENTS JUSTIFIANT LA POURSUITE DU PROJET

Les partenaires et le conseil aviseur constate que le projet suit les étapes prévues même si les délais ont dû se prolonger pour bien se synchroniser avec les partenaires. Il est toujours très pertinent de réaliser ce projet étant donné que le contexte environnemental demeure le même et que plusieurs municipalités et le Ministère des Transports sont prêts à investir dans les haies brise-vent pour la sécurité routière et réduire les coûts de déneigement.

Le démarchage auprès des producteurs, des municipalités et du MTQ ainsi que la mise en œuvre du plan de communication sont les principales actions à faire. Le choix du mode de rétribution et les modèles de haies brise-vent à personnaliser sont prêts. Le cahier de présentation du projet Les brise-vent de La Mitis est un outil de vulgarisation efficace qui sera actualisé pour être imprimé à nouveau en une trentaine d'exemplaires. Le comité aviseur du projet sera également consulté au cours des étapes à venir. L'implantation des premières haies se réalisera sous peu!

ÉCO Mitis continuera aussi la campagne de diffusion du projet en s'alliant de divers intervenants locaux et régionaux. Lorsque les premières haies seront implantées, une demi-journée de visite-terrain publique auxquels les producteurs, les représentants des municipalités et du MTQ et la population seront conviés. Des capsules-web seront aussi produites avec TV Mitis. Les médias sociaux et une nouvelle page web du projet seront également mis à contribution pour promouvoir les brise-vent et ainsi augmenter la participation des entreprises agricoles.

La mise en place du fonds vert régional BSL-Gaspésie à la fondation de la faune par le Ministère des Transports et Mobilité durable du Québec amène plusieurs possibilités d'implantation de haies à court et moyen terme dans La Mitis, et dans d'autres MRC éventuellement, sur les tronçons de routes de juridiction provinciale ayant une problématique de viabilité hivernale afin de rendre nos routes plus sécuritaires et plus vertes.

POINT DE CONTACT POUR INFORMATION

Marie-Claude Hamel

Directrice d'ÉCO Mitis

418.750.1985

info@ecomitis.org

www.ecomitis.org

317 rue Principale, Saint-Octave-de-Métis QC, G0J3B0